

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue du Stade à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de fauchage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue du Stade
Début :	Lundi 2 mai 2022 à 07h00
Fin :	Lundi 2 mai 2022 à 16h00
Motif :	Travaux de fauchage
Règlement :	GRE-098-2022

Grevenmacher, le 29 avril 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden